



## Commune de Lavans-ès-Saint-Claude

# Conseil Municipal du jeudi 10 décembre 2020 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-ès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 10 décembre 2020 à 19h00, en mairie principale de Lavans-ès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Présents** : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Jean-Paul BERNASCONI, Emilia BRULE, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Magali LAHU, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Anaïs OVERNAY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Virginie REYBIER et Guillaume SAILLARD.

**Absents excusés** : Cécile CHIQUET (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA), Aline LACROIX (pouvoir à Philippe PASSOT), et Emmanuel MICHAUD (pouvoir à Alain JEANNIER).

**Absent** : néant.

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, et en période de confinement, la présence du public n'est pas autorisée.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

#### Décisions prises en vertu des délégations d'attribution du 20 octobre au 9 décembre 2020

Le Maire rend compte aux conseillers des différentes décisions prises par délégation au cours du trimestre écoulé :

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
D59/2020	20 octobre 2020	Commande publique	Viabilisation électricité basse tension de la parcelle C1 du lotissement du Crêt du Bief / entreprise ENEDIS (25000 BESANCON) / montant de 1 087,20 € T.T.C.
D60/2020	28 octobre 2020	Domaine et patrimoine	Mise à disposition de parcelles au « Grand-Curtil », « La Graveche » et « Sous-la-Roche » à Pratz / 26,51 ha / M. Théo GUYARD (39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE) / du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 à titre gratuit.
D61/2020	6 novembre 2020	Commande publique	Aménagement intérieur du Centre Technique Municipal matériaux pour sols, plafonds et cloisons / entreprise BRICO PRO (39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE) / montant de 4 042,63 € H.T.
D62/2020	10 novembre 2020	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles 440 C n°39 « Sur La Combe », n°185 et 186 « Petit Châtel » (Pratz), propriété des héritiers de M. Edmond MERCIER représentés par M. Jean GREARD (39200 AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE).
D63/2020	13 novembre 2020	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles AE n°331, 605, 623 et 631 « La Cueilie », AS n°521, 523, 594, 760, 809, 926 et 933 « Au Caton » (Lavans-lès-Saint-Claude), propriété de la S.A.S. BOUTONS KOCHER (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE).
D64/2020	20 novembre 2020	Commande publique	Acquisition d'illuminations - 5 guirlandes à diodes électroluminescentes (sapin Pratz 6 m, sapin Lizon 6 m, tilleul Lavans-lès-Saint-Claude 5 m, sapin Ponthoux 8 m et sapin groupe scolaire 10 m) / entreprise LEBLANC Illuminations (72027 LE MANS) / montant de 5 175,20 € H.T.
D65/2020	4 décembre 2020	Domaine et patrimoine	Location du bâtiment de Lizon 184 rue Simon Lahu / société Brasserie du Lizon / du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021 / loyer mensuel = 800 €.
D66/2020	9 décembre 2020	Commande publique	Location du serveur et de 4 ordinateurs pour la mairie principale, et remises à niveau de l'ordinateur portable et d'un ordinateur pour le Centre Technique Municipal (licences antivirus et abonnements logiciels inclus) / entreprise XEFI (39200 SAINT-CLAUDE) / durée de 4 ans / montant global estimatif de 13 282,56 € T.T.C.

## FINANCES

### Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Dans le cadre de l'obligation de prise en charge par la Commune de la formation des élus municipaux, le Maire propose aux conseillers qu'un montant équivalent à 2 % de l'enveloppe des indemnités de fonction des maires et adjoints soit consacré, chaque année, à la formation des élus. Il précise que cette enveloppe financière s'élevant à 1 698,31 € ne comprend pas le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) des élus qui est un autre système de formation géré au niveau national.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une enveloppe financière annuelle à la formation des élus égale à 2 % du montant des indemnités de la Municipalité. Les thèmes de formation pourront être choisis dans les domaines suivants :

- finances / budget : élaboration du budget, optimisation de la fiscalité ...
- juridique : pouvoirs de police du maire, marchés publics ...
- urbanisme : connaissance du PLU, travaux sur voirie et réseaux ...
- énergies / développement durable : transition écologique, circuits courts ...

### Renouvellement du bail de l'antenne relais Orange située Chemin de la Bataille

Le Maire rappelle aux élus qu'un bail avait été signé en 2009 entre la société Orange et la commune historique de Ponthoux, pour permettre l'implantation et l'exploitation de la station relais de téléphonie mobile sur la parcelle communale A n° 211 « Sur la Combale » à

Ponthoux. Il présente le projet de bail reçu le 30 novembre en vue de renouveler cette mise à disposition de terrain pour une nouvelle période de 12 ans.

Le Conseil approuve les termes du bail de mise à disposition du terrain communal cadastré A n° 211 lieudit « Sur la Combale » Commune déléguée de Ponthoux, pour l'implantation et l'exploitation d'une antenne de téléphonie mobile, aux conditions suivantes :

- loyer : 6 000,00 € par an (avec indexation annuelle de + 1 %),
  - durée : 12 ans à compter du 27 juin 2021,
  - accès : le déneigement du chemin de desserte ne sera pas assuré par la Commune au-delà de la dernière maison d'habitation sur le Chemin de la Bataille (V.C. n°2).
- Il autorise le Maire à signer ledit bail avec la société Orange (75015 PARIS).

## URBANISME ET TRAVAUX

### Aménagement de la voirie et des réseaux divers du nouveau C.I.S. du Lizon

Le Maire rappelle aux conseillers que la construction du bâtiment de la nouvelle caserne de pompiers du Lizon sera financée à 50 % par le S.D.I.S. du Jura et à 50 % par les communes de 1<sup>er</sup> appel : Coteaux du Lizon, Lavans-lès-Saint-Claude, Leschères et Ravilloles. En outre, la réalisation de la plate-forme accueillant le bâtiment, de la voirie d'accès au site et des réseaux secs et humides (V.R.D.) incombe à la commune d'implantation - Lavans-lès-Saint-Claude - qui devient sur cette partie des travaux, maître d'ouvrage pour le compte des autres communes du Plateau.

#### **- Avenant n°1 à la convention du 27 juin 2019 avec le S.D.I.S. pour les travaux d'adaptation**

La convention relative au plan de financement de l'opération de reconstruction du C.I.S. du Lizon avec le S.D.I.S. du Jura, validée en juin 2019, fixait une participation financière prévisionnelle de la Commune à hauteur de 132 567,93 €. Cependant, l'étude de sol géotechnique réalisée en octobre 2020 a révélé la nécessité d'ancrer les fondations du bâtiment à une profondeur supérieure à la prévision. Le coût d'adaptation du projet aux contraintes de terrain s'élève à 7 400,00 € H.T., somme à intégrer dans le plan de financement initial.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de financement par la Commune de la reconstruction du C.I.S. du Lizon. Il autorise le Maire à signer cet avenant avec le S.D.I.S. du Jura.

#### **- Approbation du projet et consultation des entreprises de travaux**

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) pour l'aménagement de la plate-forme du bâtiment de la nouvelle caserne, de la voirie d'accès au site et des réseaux divers a été réajusté par le cabinet Olivier COLIN, maître d'œuvre de la collectivité. Etant entendu que la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude, maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux de V.R.D., agira au nom et pour le compte des communes de Coteaux du Lizon, Leschères et Ravilloles, le Conseil approuve le projet et le D.C.E., ainsi que le montant estimatif de l'opération :

Nature des travaux	Estimation en € H.T.
Lot 1 / terrassement - voirie	67 830,00
Lot 2 / réseaux humides	69 155,00
<b>Montant total :</b>	<b>136 985,00</b>

Il autorise le Maire à engager la consultation des entreprises selon la procédure adaptée et à attribuer le marché public de travaux après avis de la Commission d'Examen des Offres

spécialement constituée (membres de la C.A.O. de Lavans-lès-Saint-Claude avec les représentants des communes de Coteaux du Lizon, Leschères et Ravilloles).

#### - Opérations SIDEC pour les travaux de raccordement aux réseaux secs

Considérant que la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude, maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux sur les réseaux secs, agira également au nom et pour le compte des communes du Plateau, le Conseil Municipal approuve le programme de travaux et le projet de convention avec le SIDEC du Jura, comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	27 727.94	ENEDIS : 9 554.69 RECUPERATION TVA: 4 252.05	4 695.18	9 226.02	7 380.00
ECLAIRAGE PUBLIC	14 817.50 Plafonné à 6 931.99	-	1 733.00	13 084.50	10 470.00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	4 205.01	-	-	4 205.01	3 360.00
<b>Montant total</b>	<b>46 750.45</b>	<b>-</b>	<b>6 428.18</b>	<b>26 515.53</b>	<b>21 210.00</b>

#### - Convention de mandat pour la réalisation de l'opération avec les communes de Coteaux du Lizon, Leschères et Ravilloles

Dans un souci de cohérence, d'efficacité et de bonne coordination des travaux de terrassement de la plate-forme, d'aménagement de la voirie d'accès au site et de raccordement aux réseaux divers, le Conseil accepte que la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude soit désignée maître d'ouvrage unique des études et travaux de l'opération, pour le compte des communes de Coteaux du Lizon, Leschères et Ravilloles.

Il approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et la répartition de la prise en charge des dépenses par les communes du Plateau :

Travaux de V.R.D.	Montant € H.T.
Lot 1 terrassement - voirie	67 830,00
Lot 2 réseaux humides	69 155,00
<b>Total :</b>	<b>136 985,00</b>

Opérations SIDEC du Jura	Montant €
Réseau électrique BT	9 226,02
Eclairage public	13 084,50
Infrastructure Télécom	4 205,01
Câblage FO Orange	1 975,58
<b>Total :</b>	<b>28 491,11</b>

Foncier et ingénierie	Montant € H.T.
Acquisition des terrains	19 661,00
Plan topographique du site	1 450,00
Débroussaillage du site	3 280,00
Mission maîtrise d'œuvre	9 600,00
Rémunération mandataire	1 000,00
<b>Total :</b>	<b>34 991,00</b>

<b>Surcoût fondation bâtiment</b>	<b>7 400,00</b>
-----------------------------------	-----------------

<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>207 867,11</b>
------------------------	-------------------

Répartition des dépenses entre communes du Plateau		
Communes	Répartition en %	Montant €
Lavans-lès-Saint-Claude * *	44,71	99 724,70
Coteaux du Lizon	42,78	83 673,90
Ravilloles	8,73	17 075,22
Leschères	3,78	7 393,28
<b>TOTAUX :</b>	<b>100,00</b>	<b>207 867,11</b>

\* frais de mandat de 1000 € non appliqués à Lavans-lès-Saint-Claude.

\* Opération SIDEC éclairage public prise en charge à 100 % par Lavans-lès-Saint-Claude.

Il fixe les missions assurées par le mandataire, comme suit :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté,
- préparation, passation, signature des marchés publics de maîtrise d'œuvre et de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution,
- versement de la rémunération du maître d'œuvre et paiement des marchés publics de travaux,
- et réception de l'ouvrage.

Il autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage correspondante.

### **Aménagement de la rue Albert Camus à Pratz : demande de subvention D.E.T.R. 2021**

Afin de répondre à l'appel à projets D.E.T.R.-D.S.I.L.-F.N.A.D.T. 2021 de la Préfecture du Jura, classant comme catégorie d'opérations prioritaires n°7 : « *Les routes communales et intercommunales* », le Conseil Municipal approuve l'opération de rénovation de la voirie de la rue Albert Camus à Pratz, notamment son plan de financement prévisionnel, comme suit :

Dépenses en € H.T.		Recettes en €	
Travaux	251 522,50	Etat / D.E.T.R. 60 %	150 913,50
		Commune 40 %	100 609,00
<b>TOTAL</b>	<b>251 522,50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>251 522,50</b>

Il sollicite de l'Etat une aide financière au titre de la D.E.T.R 2021 au taux maximum et autorise le Maire à signer toutes pièces permettant le dépôt et l'instruction de cette demande de subvention.

### **Destination des coupes de bois pour l'année 2021**

Sur préconisation de la Fédération Nationale des Communes Forestières et de l'Office National des Forêts, et considérant que l'état du marché de l'offre et de la demande en bois est actuellement défavorable aux collectivités locales, le Conseil approuve l'état d'assiette des coupes 2021, en ne retenant pas les coupes suivantes : parcelle 6 à Lavans-lès-Saint-Claude (motif : résorption de l'offre de bois blancs, résineux).

En revanche, il décide de vendre :

- pour les résineux : sur pied à la mesure, parcelle 16 à Pratz (pins noirs),
- pour les feuillus : en bloc et sur pied, parcelles 2, 3 et 5 (pour partie) à Pratz,
- pour les chablis : en bloc et sur pied,
- pour les produits de faible valeur : vente de gré à gré selon les procédures O.N.F.

### **Acquisition avec la SAFER de parcelles aux lieudits « Combe Creuse », « Champs Mottet », « Les Biennans », « Pisse Vieille » et « La Cera » à Lavans-lès-Saint-Claude**

Le Maire explique au Conseil que la parcelle AO n°59 « Les Biennans » constitue un bien non délimité d'une surface totale de 2 ha 75 a 86 ca, dont la Commune est déjà en partie propriétaire et qu'elle acquiert progressivement. D'autre part, il propose de conforter le patrimoine foncier de la collectivité par l'acquisition d'autres parcelles contiguës à des propriétés communales.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées suivantes appartenant à la SAFER Bourgogne Franche-Comté (21850 SAINT-APOLLINAIRE) :

... / ...

Commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface
COMBE CREUSE	AH	2		5 a 53 ca
CHAMPS MOTTET	AH	75		7 a 00 ca
CHAMPS MOTTET	AH	76		8 a 68 ca
LES BIENNANS	AO	59	B	14 a 04 ca
PISSE VIEILLE	D	120		19 a 37 ca
PISSE VIEILLE	D	121		16 a 50 ca
LA CERA	D	166		49 a 79 ca
surface totale :				1 ha 20 a 91 ca

Il fixe les modalités de la transaction comme suit :

- acquisition au prix de 1 068,00 € T.T.C.,
- charges accessoires dues à la SAFER Bourgogne Franche-Comté de 180,00 € T.T.C.

Il autorise le Maire à signer l'acte de vente.

### **Rénovation de l'étanchéité du réservoir d'eau des « Louvières » : demande de subvention à la C.C. Haut-Jura Saint-Claude dans le cadre du plan de relance du Département du Jura**

Deux notifications de subventions pour l'accompagnement de l'opération de rénovation de l'étanchéité du réservoir d'eau des « Louvières » ont d'ores et déjà été reçues :

- de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2020 (30 %), en mai 2020,
- du Département du Jura au titre de la D.S.T. Relance (25 %), en septembre 2020.

Au vu du récent plan de relance local initié par le Département et les E.P.C.I. jurassiens, le Conseil approuve le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération, comme suit :

Dépenses en € H.T.		Recettes en €		%
Travaux	31 847,28	Etat DETR 2020	9 554,10	30,00
		Département DST-R	8 000,00	25,12
		CC HJSC	7 923,72	24,88
		Commune	6 369,46	20,00
<b>TOTAL</b>	<b>31 847,28</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 847,28</b>	<b>100,00</b>

Il sollicite une aide financière complémentaire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au taux maximum, et autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

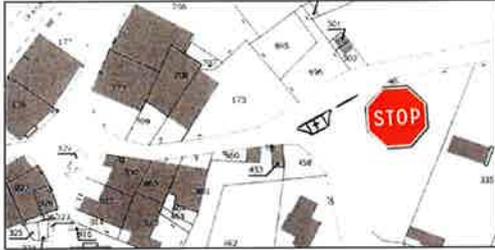
### **Compte-rendu de la commission urbanisme et travaux du 23 novembre 2020**

Jean-Paul BERNASCONI fait le point sur la réflexion en cours concernant le calvaire de la Fontanette, édifice qui avait été retiré pour permettre les travaux sur les réseaux et la voirie rue du Chêne. La croix en fer forgé et son socle en pierre, éléments du petit patrimoine rural, seront restaurés par l'entreprise BODET. La commission après s'être rendu sur place pour évaluer les différentes solutions de réimplantation a proposé deux hypothèses :



1. Soit une implantation contre le mur de soutènement Nord. Il faudrait alors détourner la voie et protéger l'aménagement par des éléments de sécurité.

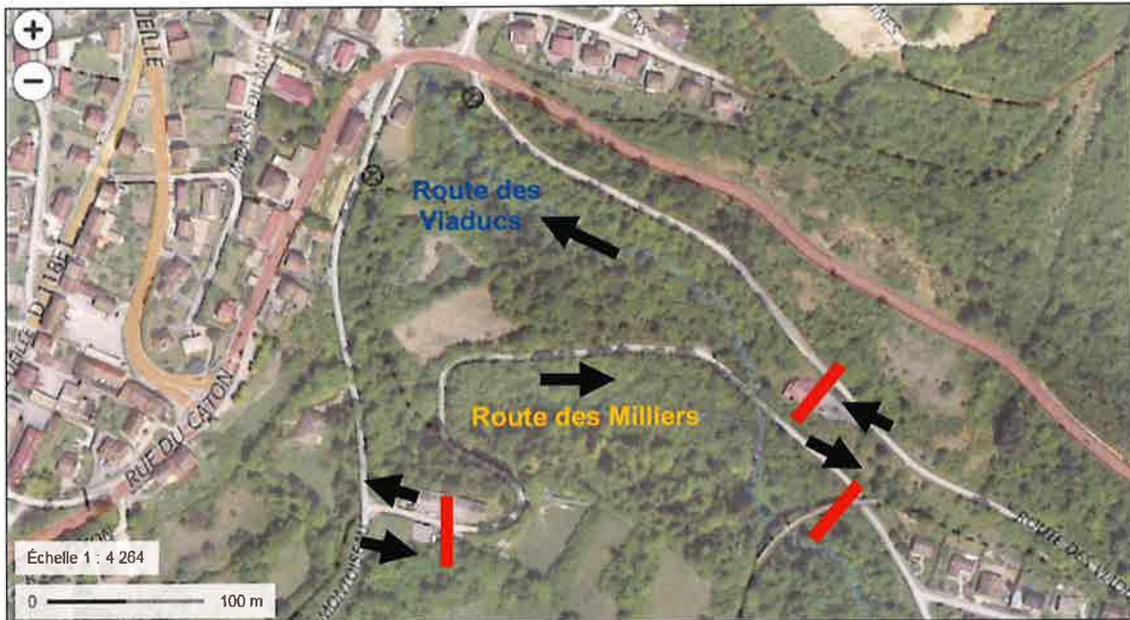
*A*



2. Soit une implantation dans le carrefour, légèrement décentrée par rapport à la voie venant de la rue du Chêne, pour garantir aux usagers de la rue de la Fontanette la meilleure visibilité.

### **Modification des sens de circulation Chemin de Montoiseau / Route des Milliers et Route des Viaducs**

Considérant que la Voie Communale n° 25, dénommée Chemin de Montoiseau et Route des Milliers, a fait l'objet d'une rénovation complète au mois de novembre (reprise de structure et pose d'enrobés), le Conseil Municipal rend un avis simple favorable pour que soit à nouveau assuré le déneigement et que la circulation des véhicules soit règlementée comme suit :



L'ouverture de la circulation aux vélos sur la Route des Milliers dans le sens montant, du quartier de Lizon vers le centre-bourg, sera étudiée par la commission.

### **Compte-rendu de la commission fleurissement et illuminations du 1<sup>er</sup> décembre 2020**

Sandrine DUTOIT explique aux élus que Les Serres de Courlans se verront confier la fourniture des fleurs annuelles pour les 108 jardinières. Les Jardins de la Fontaine fourniront les fleurs pour le monument aux Morts de Lavans-ès-Saint-Claude, les abords de la mairie principale et des fontaines, et de quelques massifs. Le fleurissement des autres massifs sera assuré par les Pépinières d'Altitude avec des graminées vivaces de hauteurs différentes et ayant très peu de besoin en eau.

### **SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE**

#### **Informatisation de l'école élémentaire : demandes de subventions Label Ecoles Numériques 2020 et D.E.T.R. 2021**

Afin de répondre aux besoins en matière d'équipement informatique et dans le cadre de l'appel à projets « Label écoles numériques 2020 », le Conseil Municipal approuve

l'acquisition de matériel informatique pour l'école élémentaire et son plan de financement prévisionnel, comme suit :

Dépenses en € H.T.		Recettes en €		%
20 PC fixes	12 989,30	Etat DETR 2021	4 197,69	30,00
1 PC portable	1 003,00	LEN 2020	6 369,00	45,52
		Commune	3 425,61	24,48
<b>TOTAL</b>	<b>13 992,30</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 992,30</b>	100,00

Il sollicite de l'Etat une aide financière au titre de la D.E.T.R 2021 au taux maximum et autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions.

### **Crèche multi-accueil « La Rainette »**

#### **Modification du règlement intérieur concernant la vaccination**

Afin d'intégrer les évolutions règlementaires liées à la petite enfance, le Maire propose aux conseillers, qui l'acceptent, de modifier le règlement intérieur de la crèche municipale en remplaçant le paragraphe ci-dessous :

*« Les huit vaccinations obligatoires supplémentaires sont exigibles pour l'entrée en crèche des enfants nés à partir du 1er janvier 2018. Liste des vaccins :*

*- Antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélique, contre la coqueluche, les infections invasives à Haemophilus, l'hépatite B, la méningite C, la rougeole, les oreillons et la rubéole.*

*Les vaccinations seront pratiquées dans les 18 premiers mois de l'enfant, selon les âges fixés par le calendrier vaccinal. En cas de refus persistant, la directrice sera fondée à exclure l'enfant.*

*La vaccination antituberculeuse (BCG) n'est plus obligatoire à l'entrée en crèche ; toutefois elle peut être recommandée par le médecin traitant ou le médecin de la crèche. Les enfants doivent être vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la poliomyélite suivant le calendrier vaccinal en vigueur. Pour la vie en collectivité, le ROR est conseillé à partir de 12 mois. Si l'état de santé de l'enfant contre indique l'une ou l'autre des vaccinations, un certificat médical doit être établi en mentionnant la durée de cette contre-indication. »*

Par le paragraphe suivant :

*« Pour être admis en collectivité, tout enfant doit être à jour des vaccinations obligatoires en accord avec les articles L.3111-1 et suivants du Code de la Santé Publique révisés chaque année. Dans l'hypothèse où l'enfant ne serait pas à jour de ses vaccinations obligatoires lors de son admission, il sera admis de façon provisoire pendant trois mois. Les vaccinations devront être effectuées dans ce délai, conformément au calendrier vaccinal en vigueur. A défaut, il sera mis fin au contrat d'accueil. Les enfants présentant une contre-indication réelle à la vaccination devront demander une dérogation et fournir un certificat médical détaillé qui sera étudié par le médecin de la structure. Un certificat médical de non contre-indication à la fréquentation de la structure est nécessaire avant l'admission ».*

#### **Groupement de commandes avec la Ville de Saint-Claude pour la fourniture des couches**

Le Maire rappelle aux élus que la dépense liée à la fourniture des changes complets de la crèche municipale représente en moyenne 1 250,00 € par an. Il leur propose de reconduire le groupement de commandes pour la fourniture des couches des crèches de Saint-Claude, Lavans-lès-Saint-Claude et Les Rousses.

Le Conseil approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture des couches des crèches municipales, groupement constitué pour une durée de quatre ans et dont la Commune de Saint-Claude est désignée coordonnateur.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **SICTOM du Haut-Jura**

Bruno PERRIER indique aux conseillers que le territoire du Syndicat a perdu 400 habitants et 30 000 € de recettes (par exemple le prix de rachat du fer et du carton a chuté de 6 000 €). Le coût de collecte des déchets pour 2021 va donc passer à 78 € par habitant (+ 3 € par rapport à 2016).

### Opération « Achetez A »

Laurent PLAUT confirme aux élus qu'ils vont pouvoir distribuer les tracts de l'opération « AchetezA » dans les boîtes aux lettres des habitants. Cette opération est organisée en partenariat avec les commerces locaux, dont cinq sont situés à Lavans-lès-Saint-Claude.

### Bilan Téléthon 2020

Guillaume SAILLARD informe le Conseil que les associations locales ont récolté 700 € au profit du Téléthon, lors de la vente organisée sur le marché du mercredi matin.

\*\*\*

### **Prochaine réunion :**

**Commission communication : mercredi 16 décembre 2020 à 20h00 en mairie principale**

*La séance est levée à 21H15.*

Philippe PASSOT, maire



Magali PHILIPPE,  
secrétaire de séance